

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 9 et 10 février 2007

(Ces réunions se sont tenues le vendredi 9 février après-midi et le samedi 10 février matin puis à partir de 17 h. 15, au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BRIANCON, MM. CAMPO, CANTARUTTI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COSTE, DELCHET, DESMULIE, DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI, JUAN, LOULON, MOREAU, NICOLIER, PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. NATAF, Directeur Technique National
M. PERONNET, Conseiller Technique National

Avant l'ouverture de la réunion, **LE PRESIDENT AZEMA** a donné la parole à Maryan **BARTHELEMY** qui a présenté au Comité Directeur **M. CLERC** Julien. Ce dernier, stagiaire en 2006, a été définitivement embauché afin de rechercher des partenaires pour la FFPJP

Il fait état des nombreux courriers envoyés : 175 entreprises environ représentant 15 à 20 secteurs d'activités. Certains contacts ont pu être établis notamment avec les responsables de l'artisanat. Néanmoins, beaucoup ont répondu que leur budget était déjà bouclé et que cette démarche devrait être renouvelée au dernier trimestre 2007 pour l'année 2008.

Une réunion commune a été tenue avec *Boulisme* pour définir des actions conjointes et présenter à d'éventuels partenaires un panel plus complet de propositions.

Enfin Quarterback a renouvelé sa proposition d'installer la boutique vendant des produits du Centenaire et de la SAOS sur chaque étape des Masters, eux-mêmes ne mettant en vente que des T-shirts et des casquettes. Le transport serait effectué gracieusement par les véhicules transportant leurs matériels et ne resterait plus qu'à régler la question de la prise en charge de la personne chargée des ventes.

I. ALLOCUTION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT, signale les décès de **M. GIRERD-CHANEL** Roger (Secrétaire Général du Comité de Savoie) et de **M. LEONI** Albert (ancien trésorier du Comité du Gard).

Il s'est rendu, le week-end du 27 janvier, à l'Assemblée générale électorale du Comité de La Réunion rendue nécessaire par la démission de l'ensemble des membres du Comité Directeur. Il avait fallu constituer un bureau provisoire pour gérer les affaires courantes et préparer cette AG, l'ancien président, initialement chargé de cette tâche, ayant lancé une procédure d'élection par listes, ce qui est contraire à nos textes. Ces élections, en présence des représentants locaux du Ministère et du CROS, ont vu la désignation d'un nouveau Président, M. LEBON Gilbert avec lequel il s'est rendu le lendemain dans les locaux de la DRJS pour faire le point de la situation, difficile, notamment sur le plan financier, compte tenu, notamment, du vol, dans la voiture du trésorier de près de 10 000 euros en argent liquide.

La Fédération a reçu un courrier concernant une procédure judiciaire au sein du Comité de l'Aude. Une demande sera adressée auprès du CD 11 et de la Ligue Languedoc-Roussillon afin d'obtenir davantage de renseignements.

En ce qui concerne le personnel du siège, il est envisagé la prise en charge par la SAOS d'un poste de magasinier à mi-temps avec temps de travail annualisé pour tenir compte des fortes variations d'activités.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

A la demande de **M. THERON** deux précisions sont apportées.

- En ce qui concerne les qualificatifs se déroulant un même week-end il ne sera pas autorisé à un joueur de s'engager dans celui se déroulant le deuxième jour alors que celui du premier jour se terminera le lendemain.

- Dans les jeux tracés la ligne de fond de jeu sera désormais une ligne de perte.

Aucune autre remarque particulière n'étant formulée, le compte rendu du Comité Directeur des 13 et 14 octobre 2006 est approuvé.

III. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEE 2007 ET DIRECTIVES GENERALES :

En ce qui concerne les **partenariats** conclus par la FFPJP, il a été envoyé à chaque organisateur et aux membres du Comité Directeur, un CD comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat. Chaque CD est différent compte tenu des nouveaux accords de partenariat, notamment avec le consortium des fabricants de boules. En effet il ne sera présent que les Championnats suivants : Triplettes des masculins et des féminines, doublettes des féminines et jeunes. Dès lors, les marques correspondantes ne devront pas apparaître sur les autres (*instand*, car podium, banderoles, stand de ventes, etc.) où seuls seront présents, à leur niveau, les partenaires ayant passé avec la SAOS une convention en ce sens.

Le cas de la partie du partenariat du consortium réglé en boules sera traité plus tard.

Il est rappelé que les **maquettes du programme et des affiches** doivent être soumises à Tony JUAN avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Il a été mis l'accent sur la nécessité de **privilégier les partenaires fédéraux** par rapport aux locaux. Par exemple, il convient de leur accorder la priorité dans le choix des emplacements des stands. Les organisateurs devront également demander l'aval de la FFPJP avant d'accorder des autorisations d'installation de stands.

Ne pas oublier que, pour certains partenaires, dont les redevances financent pour un tiers les aides fédérales aux Championnats de France, il y a une clause d'exclusivité dont le non respect peut entraîner la rétention de la part de subvention correspondante.

Le **car podium** sera désormais conduit par un bénévole de la FFPJP. Néanmoins il continuera à être gardé et entretenu par l'entreprise gersoise qui nous louera un tracteur en tant que de besoin dont elle assurera également la fourniture en gazole.

Un stand de vente de produits du Centenaire et de la SAOS sera présent sur quatre championnats.

Les **délégués fédéraux** seront sensibilisés sur les obligations fédérales à respecter et veilleront à les faire respecter strictement. En particulier toutes les remises de prix devront être effectuées devant l'*instand* qui portera les logos de nos partenaires et qui sera transporté par le car podium. Tout comme il est rappelé à tous ceux qui feront partie du Jury d'être présent sur le site jusqu'à la fin des parties.

La **répartition des équipes** aux Championnats de France est désormais définitive. Aucune demande supplémentaire ne sera plus admise. Seuls des changements tenant à des forfaits seront envisageables.

La possibilité de sanctions administratives ou financières en cas de forfaits d'équipes aux championnats de France a été envisagée, mais il est apparu que toutes sont difficiles à mettre en œuvre. Il faut soit n'admettre aucune excuse, soit s'exposer à devoir accepter des excuses plus ou moins valables. Le faible nombre de cas (moins de 0,3 %) incite plutôt à laisser aux Ligues ou aux Comités le soin d'examiner les cas qui les concernent, la Fédération se bornant, le cas échéant, à interdire les joueurs concernés de participation ;es années suivantes.

B) ANNEE SUIVANTES :

2008:

Doublettes Féminines	:	14 et 15 juin	Grenoble (38)
Triplettes Jeu Provençal	:	13 au 15 juin	CD 30

Triplettes Seniors	:	28 et 29 juin	Clermont-Ferrand (63)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	05 et 06 juillet	Bourg Saint Andéol (07)
Doublettes Mixtes	:	12 et 13 juillet	Laon (02)
Triplettes Jeunes	:	23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	:	22 au 24 août	Melun (77)
Triplettes Féminines	:	13 et 14 septembre	Gruissan (11)
Vétérans	:	20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

Pour 2009, les dossiers de candidature ont été envoyés au CD 14 pour le Triplettes Seniors, au CD 06 et au CD 40 pour le Doublettes et Tête- à- Tête, au CD 24 pour le Doublettes Mixtes ainsi qu'au CD 58 pour le Triplettes Jeunes.

Quant aux forfaits d'équipes lors des Championnats, il a été envisagé des sanctions à l'égard des Comités tel qu'une sanction financière forfaitaire ou le paiement du double des indemnités kilométriques allouées par la Fédération après examen des cas soumis.

IV. CONGRES NATIONAUX :

A) AJACCIO :

LE PRESIDENT, au nom du Comité Directeur, adresse ses plus vives félicitations au Président du Comité de Corse du Sud, Jean CASILI ainsi qu'à toute son équipe : pour la bonne organisation du Congrès d'Ajaccio, la qualité de l'accueil ainsi que du site, parfaitement adapté à nos travaux.

La proposition de modification de la saison sportive a été mal perçue alors même qu'un consensus de l'ensemble du Conseil National avait été obtenu. Son échec, dû certainement à la mauvaise présentation de ce projet, sera réétudié lors du prochain mandat afin de mettre clairement en avant les avantages de ce changement.

Les interventions relatives à l'informatique et à la DTN seront avancées au vendredi, car il apparaît que nous finissons toujours de manière serrée le samedi, au moment où les auditeurs – et les autres – sont davantage fatigués. Et la présentation par le Secrétaire Général des championnats de l'année à venir sera remplacée par la distribution d'un document reprenant ces indications, d'autant que, de plus en plus, les comités organisateurs ont des stands au moment du Congrès.

Comme cela avait été le cas avec la formule des ateliers, celle du débat général semble s'essouffler et l'on tourne en rond. Un retour aux ateliers ou à des formules s'en rapprochant sera envisagé.

Il serait également possible de prévoir, par exemple tous les quatre ans, de véritables « Etats généraux » de la Fédération, regroupant non seulement les dirigeants habituellement présent, mais aussi d'autres personnes touchant à nos disciplines : organisateurs, joueurs, élus, monde sportif...

B) ANNEES SUIVANTES:

2008 : Belfort (90) les **11 et 12 janvier**

2009 : La Rochelle (17)

2010 : Epinal (88)

2011 : Saint Paul sur Mer (59) dans l'attente de visite

V. COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

A) FINALES DE ZONE :

Les lieux, délégués fédéraux et arbitres sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------------|-------------------|------------------------|
| - Zone 1 : Valence d' Agen, | Alain CANTARUTTI, | MM. BASSO et JARGUEL |
| - Zone 2 : Le Pontet, | Michel COSTE, | MM. SALAGER et SALETTI |
| - Zone 3 : Saint Chamond, | Alain NICOLIER, | MM. MALLET et CAYRE |

- | | | |
|----------------------------|-------------------|-----------------------|
| - Zone 4 : Issoudun, | Michel FERREIRA, | MM. LHOSTE et BONNET |
| - Zone 5 : Saint Lô, | André PLACON, | MM. BOULAYA et TORCHI |
| - Zone 6 : St Pathus, | Jacques THERON, | MM. JENDARD et GAS |
| - Zone 7 : Pont à Mousson, | Claude STIRMEL, | MM. TOTA et SCHMITT |
| - Zone 8 : Nevers, | Claude CARBONNIER | MM. NAUDIN et PILLET |

Les frais d'hôtellerie et de repas seront avancés par le comité organisateur. Ils seront ensuite remboursés après réception de la facture immédiatement par virement par le Trésorier Général ou par déduction sur la fiche financière de fin d'année.

Pour les indemnités d'arbitrage et les frais kilométriques, les arbitres devront envoyer une note de frais au Trésorier Général.

A) FINALE NATIONALE :

Cette finale se déroulera du 22 au 24 mars 2007 à Châteauroux (36) selon le programme suivant :

Jeudi 22 Mars

- 16h00 - 18h00 : Accueil des équipes au bowling
- 19h00 : Tirage au sort et photos officielles

Vendredi 23 Mars

- 8h00 : Tête-à-tête des 2 premiers 1/4 de finale
- 9h30 : Tête-à-tête des 2 derniers 1/4 de finale
- 11h00 : Doublettes des 2 premiers 1/4 de finale
- 12h30 : Doublettes des 2 derniers 1/4 de finale
- 14h30 : Triplettes des 1/4 de finale
- 17h00 : Tête-à-tête des 1/2 finale
- 18h30 : Doublettes de la première 1/2 finale
- 21h30 : Doublettes de la deuxième 1/2 finale

Samedi 24 Mars

- 9h00 : Triplettes de la première 1/2 finale
- 10h30 : Triplettes de la deuxième 1/2 finale
- 14h00 : Finale Tête - à -Tête, Doublettes, Triplettes

Cette compétition fera l'objet de quatre diffusions en plusieurs fois sur Sport Plus et d'une émission le dimanche 25 mars après-midi sur France 3.

Pour la première fois, il a été désigné des arbitres nationaux pour cette compétition : MM. BENOIT et ALBERT.

Délégation pour cette compétition, outre le Président : MM. CANTARUTTI, CHARPENTIER, COSTE et THERON.

C) MODIFICATION DU REGLEMENT :

La Ligue Antilles-Guyane organisant une finale régionale opposant les vainqueurs des coupes des clubs des trois départements d'outre-mer, souhaite que le vainqueur participe à la phase nationale de la Coupe de France des clubs à l'instar de l'équipe de La Réunion. Le Comité Directeur accepte cette demande à condition que l'ensemble des comités composant la Ligue s'obligent notamment à mettre à jour les informations figurant sur le logiciel fédéral GESLICO.

Soit les clubs de La Réunion et de la Ligue Antilles Guyane seront qualifiés alternativement une année sur deux, soit ils se rencontreront à Paris pour effectuer un match de barrage. Le vainqueur participera ensuite aux 1/16^{ème} de finale. Une indemnité de 1 500 € sera allouée par la Fédération à chacun de ces clubs : application pour l'édition 2007-2008.

Conformément à ce qui était prévu dès l'origine, mais diffère pour des questions financières, et au souhaits de nombreux dirigeants, un brassage plus important sera effectué à partir des 32^e de finale.

Après les actuels 1/8^e de finale de zone, les 64 clubs restant seront répartis en quatre groupes géographiques au sein desquels seront organisés successivement :

- Des 1/16^e de finale nationaux avec tirage au sort intégral dans chaque découpage entre les 16 équipes en lice, le premier club tiré au sort recevant. La date butoir sera fixée au samedi après-midi afin de permettre aux clubs se déplaçant d'effectuer l'aller-retour dans la journée.

- Puis, dans chaque découpage. Deux regroupant à 4 équipes, comme actuellement, qualifiant chacun une équipe pour la finale nationale

Les indemnités de déplacement et de séjour seront évidemment accrues au prorata de la longueur des déplacements à effectuer, ce qui devrait accroître l'apport de la Fédération d'environ 20 000 euros.

Suite à certaines demandes il est précisé que cette compétition, tout comme les championnat par équipes de club, sont strictement réservés aux clubs affiliés à la FFPJP ce qui exclut toute participation de clubs appartenant à des fédérations frontalières.

VI. MASTERS DE PETANQUE :

Les délégués fédéraux sur les différentes étapes seront :

- 21/06- Maastricht (Pays Bas) : Claude Stirmel
- 28/06- Beaucourt (90) : Jacques Théron
- 13/07- La Ciotat (13) : Michel Coste
- 26/07- Pornichet (44) : Marguerite Briançon
- 03/08- Nérès les Bains (03) : Yvon Delchet
- 09/08- Oloron Sainte Marie (64) : Alain Cantarutti
- 17/08- Contrexéville (88) : Claude Stirmel
- 30/08- Vieux Boucau (40) Finale : Jean Campo

Les équipes seront les suivantes :

Équipe Lacroix : Henri Lacroix, Fred Perrin, Philippe Quintais, Philippe Suchaud,

Équipe Miléi : Pascal Miléi, Jean-Marc Foyot, Jean-Michel Pucinelli, Zvonko Radnic

Équipe Rocher : Dylan Rocher, Bruno Le Boursicaud, Stéphane Robineau, Bruno Rocher

Équipe Bettoni : Richard Bettoni, Jean-Yves Bettoni, Robert Leca, Laurent N'Guyen Van

Sélection Quarterback Michel Loy, Kévin Malbec, Eric Sirot, Claudy Weibel

Équipe Espoirs 1 : Didier Chagneau, Sylvain Dubreuil, Simon Cortès, Julien Lamour

Équipe Espoirs 2 : Thierry Grandet, Sylvain Pilewski, Sébastien Rousseau, Christophe Sévilla

VII. INTERNATIONAL :

A) JEUX DES ILES :

LE PRESIDENT et Victor NATAF qui ont rencontré le président du CROS De Corse, M. Pierre SANTONI à l'occasion du Congrès ont défini les règles de participation aux épreuves de Pétanque qui seront, pour la première fois, inscrites au programme de ces jeux réservés aux jeunes cadets.

Ils se dérouleront du 21 au 26 mai, le site de la Pétanque étant situé à Porto-Vecchio. Ils sont ouverts à toutes les îles du monde répondant à certains critères limitatifs de taille et de population. Parmi les îles

ayant des comités relevant de la FFPJP peuvent y participer Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, La Réunion, Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, la Corse.

B) CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE :

Pour toutes ces compétitions, la composition des équipes de France sera donnée entre fin mai et juin. Le Comité Directeur a notamment décidé d'en revenir à une règle qui avait été quelque peu oubliée : celle de loger les joueurs par deux, comme dans toutes les autres disciplines. De plus la Fédération ne s'occupera pas du déplacement d'éventuels accompagnateurs. Les joueurs pressentis auxquels ces règles ne conviendraient pas seront autorisés à rester chez eux.

1) Championnats d'Europe des Féminines :

Du 17 au 19 août à Ankara (Turquie)

Sous la direction de Céline THEDEVUIDE la délégation comprendra Frédéric NEY comme coach,, un médecin, un kiné et Jean-Yves PERONNET pour la DTN

2) Championnats du Monde des Jeunes :

Du 13 au 15 juillet à Suwa (Japon)

Chef de délégation Alain NICOLIER avec François GALVEZ comme coach, Victor NATAF pour la DTN, un médecin, un kiné.

Le départ se fera le lundi 11, sans doute en regroupement avec plusieurs fédérations européennes, avec retour le 16. Les transferts de l'aéroport de Narita vers Suwa seront effectués par cars mis en place par les organisateurs.

La compétition se déroulera dans une salle de sport couverte avec un sol artificiel aménagé sur du parquet. La formule de déroulement devrait être modifiée.

3) Championnat du Monde en triplettes :

Du 19 au 23 septembre à Pattaya (Thaïlande)

Chef de délégation Yvon DELCHET avec comme coaches : Bruno ROCHER et Philippe QUINTAIS, un kiné, un médecin

Le départ s'effectuera également dans le cadre d'un regroupement européen pour bénéficier de meilleurs tarifs avec départ le vendredi 14 et retour le 24. Si l'hôtel proposé par la fédération thaïlandaise ne convenait pas, les prix étant trop élevés, la délégation serait repliée sur l'hôtel utilisé pour le stage de formation de l'an dernier où les tarifs sont très corrects.

La compétition se déroulera dans le stade d'athlétisme couvert construit il y a deux ans pour accueillir les championnats d'Asie indoor. La restauration sera prise sur place.

C) COUPE D'EUROPE DES CLUBS :

La finale à 4 a été magnifiquement organisée à Lons le Saunier par le club local de l'ABJ Lons et par le Comité du Jura les 15, 16 et 17 décembre 2006. Le club belge de Jolibois a remporté la compétition en dominant le DUC de Nice dans la partie de barrage de poule et le Star Master de Barbizon en finale.

En 2007 la France ne sera donc plus représentée que par un seul club : celui qui remportera la Coupe de France cette année.

D) CONFEDERATION MONDIALE DES SPORTS DE BOULES :

Lors de l'Assemblée générale qui s'est déroulée le 18 décembre à Monaco s'est posée la question de l'élection du Président. L'an dernier, en effet M. LAGIER-BRUNO avait indiqué que, compte tenu de son état de santé, il n'acceptait cette charge que pour une année. Depuis, se sentant mieux, il a fait savoir qu'il était prêt à aller au bout de son mandat de quatre ans. M. AZEMA lui a fait part de son accord et il avait également rencontré le président international de la rafle, M. RIZZOLI qui aurait émis le même avis.

Finalement, s'appuyant sur le déroulement de l'AG de 2006, ce dernier a fait acte de candidature en promettant d'apporter une aide de 300 000 € à la CMSB. Du point de vue juridique M. LAGIER BRUNO était, malgré ses paroles, élu pour quatre ans, mais tel n'était pas l'avis des représentants de la rafle et du world bowl. Après deux suspensions de séance pour tenter de trouver un accord sont intervenus deux votes.

Le premier sur proposition de la word bowl pour réunir une AG extraordinaire ayant cette élection à l'ordre du jour en février dont ne voulait pas le président sortant qui souhaitait continuer au moins jusqu'à la fin de l'année pour régler le cas du permanent qui assure un demi-poste au titre de la CMSB. Elle a donc été finalement repoussée par 9 voix contre 3.

Cela a entraîné *ipso facto* l'élection d'un nouveau président le jour même. Seul candidat M. RIZZOLI a été élu avec 8 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. Il lui appartient désormais de trouver un Secrétaire Général et un Trésorier qui statutairement doivent être établis à Monaco et choisis hors des représentants des quatre fédérations internationales, les deux titulaires du poste - dont un ministre du Gouvernement monégasque - ayant fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas continuer avec le nouveau président.

Un projet de statuts créant la **Confédération Française des Sports de Boules** a été réalisé afin de mettre en place cette instance de concertation qui correspondrait à la réalité internationale et permettrait à la rafle d'avoir une existence au plan français. Pour l'instant, la FFSB n'a pas souhaité y être associée. Cette FFSB sera sans doute créée avec d'autres composantes des sports de boules en France en cours d'année.

E) DEPLACEMENT EN CHINE :

Dans le cadre des accords intergouvernementaux entre la République populaire de Chine et la République Française, a été programmé une tournée de la FFPJP dans ce pays avec un financement pour cinq personnes.

Le déroulement de cette tournée qui se déroulera du 21 octobre au 4 novembre a été organisé par le spécialiste des sports de boules en Chine, Bernard CHAMPEY, grâce auquel tous les contacts ont été noués et tous les précédents séjours organisés pour tous les sports de boules ce qui a permis un fort développement de l'enseignement de la Pétanque et de la formation de formateurs dans plusieurs universités du sport en Chine. La tournée bénéficiera de la présence, en tant que guide officiel du professeur Yao qui a été le premier à promouvoir notre discipline dans ce pays.

Comme l'a fait la lyonnaise en 2004 et 2005 nous ouvrirons cette tournée, qui comportera non seulement des entretiens officiels, des démonstrations et des colloques dans les universités de sept villes, mais également une partie touristique qui pourra être davantage développée sur place à la demande, à une vingtaine de personnes.

Le programme complet figurera sur le site de la FFPJP et le coût prévisionnel est de 2 200 € Les inscriptions ne seront prises en comptes qu'après réception d'un chèque d'engagement de 1 200 €

F) TROPHEE INTERNATIONAL FEMININ :

Il aura lieu les 21 et 22 juillet 2007 à Chamrousse (38). Il opposera six équipes des pays suivants : Belgique, Espagne, Tunisie, Pays Bas, Italie, Allemagne et deux équipes de France.

Un tirage dirigé sera effectué en fonction des résultats des équipes aux derniers Championnats du Monde. En parallèle sera organisé une épreuve de tir opposant une joueuse de chaque équipe. Cette compétition bénéficiera de plusieurs retransmissions télévisées.

A l'étude, la possibilité d'organiser un séjour touristique lors de celle-ci.

VIII. ACTIVITES DE LA DTN :

Le premier **colloque des éducateurs** aura lieu le 15 avril prochain à Clermont-Ferrand. Cette réunion permettra d'informer et de communiquer directement entre l'encadrement national et les acteurs régionaux et départementaux. Il traitera notamment des sélections, des formations et du Challenge des écoles.

Le projet de création du logiciel spécifique permettant l'analyse de la performance en Pétanque et Jeu Provençal avec un système de notation adaptée devrait être disponible avant la fin de l'année. Il sera présenté lors du colloque des éducateurs.

Le Comité Directeur a validé la création, au sein de la Fédération, d'un **organisme de formation**. Ainsi, de nombreuses formations pourront être proposées. Bien sûr celles-ci concerneront directement nos disciplines comme la préparation au futur diplôme d'Etat mais, à terme, plus largement tous les domaines : informatique, comptabilité, etc... La Fédération conservera ainsi la maîtrise totale de la formation.

Cet organisme fonctionnera comme tous ceux du domaine privé, à savoir qu'il dispensera ou, plutôt, fera dispenser des formations payantes. Parallèlement les personnes venant en formation pourront bénéficier des aides prévues à cet effet. Toutes les associations, comme les entreprises, employant un ou plusieurs salariés cotisent obligatoirement à la formation professionnelle auprès d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) tel que Uniformation ou Agefos /PME. Ainsi, la formation est intégralement prise en charge par ces organismes.

Un compte bancaire spécifique sera donc créé ainsi qu'un Conseil d'administration composé de membres du Comité Directeur. Un groupe de travail sur ce sujet est constitué autour de Victor NATAF avec Jean CAMPO et Josiane GALLAND qui ont eu à connaître de ces questions dans leurs activités professionnelles.

En ce qui concerne les **sélections jeunes et féminines**, une petite évolution sera programmée pour l'année 2007. Désormais, un cadre fédéral du staff concerné sera envoyé dans chaque zone afin de réaliser la sélection et ainsi réduire le nombre de sélectionnés, d'être plus pertinent sur la détection et de travailler au niveau national avec un quota plus réduit.

En ce qui concerne les **Masters de Pétanque 2007**, il a été conservé deux équipes de France. Néanmoins, elles seront composées de joueurs seniors et non plus espoirs, ces derniers ayant désormais un Championnat d'Europe des moins de vingt-cinq ans.

Pour le **brevet d'Etat**, nous sommes dans l'attente de la désignation d'un coordonnateur, lequel doit être au moins un inspecteur départemental ou régional de la Jeunesse et des Sports (si vous connaissez des volontaires !). Il devrait être rédigé avant l'été et la première session devrait intervenir en 2008.

Il activement demandé de relancer les **compétitions à destination des jeunes** notamment par les compétitions par équipes de clubs jeunes. L'action déjà engagée avec l'USEP et celles qui seront mises en place peu à peu avec l'aide des conseillers pédagogiques départementaux vont dans le même sens. Le Challenge des écoles qui repose sur le passage de grades du passeport connaît déjà un beau succès.

Le Comité Directeur insiste également sur la nécessité, pour les Comités, à inciter leurs clubs à obtenir **l'agrément Jeunesse et Sports**. D'abord celui-ci est obligatoire pour obtenir des aides du CNDS – ce qui est toujours appliqué - ainsi que, théoriquement, pour obtenir des autorisations de buvettes, même si cela n'est pas toujours respecté mais, aux risques et périls des clubs concernés. La démarche est pourtant très simple et n'est à effectuer qu'une fois pour toutes. Cette carence transparaît, au niveau national, avec le faible nombre de clubs de la FFPJP émergeant au CNDS.

IX. DISCIPLINE :

Suite aux débats sur la violence lors du congrès d'Ajaccio et à la nouvelle loi de 2006 augmentant les sanctions pénales à l'encontre des auteurs d'actes répréhensibles envers les arbitres et juges, désormais investis officiellement d'une mission de service publique, le Comité Directeur a décidé de modifier le Code des sanctions comme suit :

- Les **membres des commissions des disciplines**, dans l'exercice de leur fonction, seront considérés comme étant dirigeants.
- Les **membres du Jury d'un concours** seront assimilés à des juges au sens de la loi.
- Dans l'hypothèse de l'appel d'un prévenu d'une décision de la Commission Fédérale de discipline, le Président de la FFPJP fera **systématiquement appel incident** afin que la Commission Nationale statuant en appel puisse modifier la sanction à la hausse, le cas échéant.

Il est d'ailleurs conseillé que les Comités et Ligues procèdent de la même manière.

- **A partir de la catégorie 4 les atteintes aux arbitres, délégués et officiels** seront plus sévèrement punies:
 - Tentative de coup envers un Arbitre : passe de catégorie 4 à 5 ;
 - Bousculade volontaire, menaces graves, crachats à l'encontre d'un Arbitre passe de catégorie 5 à 6 ;
 - Voies de fait avec violence physique, n'entraînant pas de blessure dûment constatée par un certificat médical attestant un arrêt de travail de 5 jours minimum, envers un Arbitre : passe de catégorie 6 à 7 ;
 - Voies de fait avec violence physique, entraînant des blessures dûment constatées par un certificat médical attestant d'un arrêt de travail de 5 jours minimum, envers un Arbitre : passe de catégorie 7 à 8.
 - Dès lors, la catégorie 8 relative aux dirigeants devient la catégorie 9.

Il est rappelé que le Code des sanctions a été modifié sur la disposition relative au paiement des amendes. En effet, la majoration de 10% elle qu'elle était prévue risquait d'aboutir, compte tenu du cumul des pénalités, à des taux supérieurs à celui de l'usure. Cette disposition a donc été supprimée. Néanmoins il est toujours possible de ne rendre une licence qu'après paiement intégral de l'amende.

Le modèle de notification de sanction comportera désormais la phrase suivante : « L'appel devra être accompagné d'un chèque de 100 €, au titre de participation aux frais de procédure, somme qui vous sera remboursée si vous obtenez entièrement satisfaction sur le fond ».

En ce qui concerne les affaires en cours, le cas des incidents survenus au cours d'une demi-finale du Championnat de France en Triplettes sera examiné en appel le dimanche 11 février par la Commission Nationale de Discipline.

A la suite d'autres incidents survenus lors d'un 1/16^e de finale opposant des équipes de Moselle et de l'Hérault, l'un des joueurs de la Moselle s'était vu retenir sa licence 30 jours par le jury. Par la suite le Comité Directeur avait estimé qu'il conviendrait d'interdire de Championnats de France en 2007 les autres joueurs de cette équipe. Cette démarche n'ayant jamais été entreprise, les joueurs en cause pourront participer aux qualificatifs cette année

Une formation des membres des commissions de discipline départementales et régionale de la Ligue d'Aquitaine sera organisée le 17 mars prochain. Compte tenu de l'évolution de nos textes et des changements fréquents au sein de ces instances, notamment après les renouvellements des comités, il conviendrait que de telles formations soient organisées partout en France.

LE PRESIDENT rappelle qu'il est parfaitement loisible de prendre, comme greffier dans une instance, toute personne, y compris celles ayant des fonctions de salariés. Les personnes ainsi choisies ne participent évidemment pas aux délibérations. Tel est le cas, par exemple, pour le Directeur administratif de la FFPJP.

X. ARBITRAGE :

A) EXAMEN D'ARBITRE NATIONAL :

Les arbitres nationaux ayant réussi l'examen, seront systématiquement supervisés lors de leur premier concours national, l'année qui suit leur réussite à l'examen. En 2007, le seront :

Christophe PEYRES (40), les 26 et 27 mai à Villeneuve sur Lot (47) par Jean-Claude DUBOIS
Bernard LEUCHART (59), le 27 mai à Saint Omer (62) par Jacques THERON
Thierry LAMARDELLE (23), les 4 et 5 août, à Chambon sur Voueize (23) par Jean-Claude DUBOIS
Nathalie CHACON (78), les 8 et 9 septembre, à Melun (77) par Jacques THERON.

Avant de donner les résultats de l'examen d'arbitre national qui a eu lieu le 21 janvier 2007 à Marseille où 17 candidats se sont présentés **M. DUBOIS** rappelle que, pour être admissible, il faut obtenir une moyenne de 17/20. Les candidats obtenant une note inférieure à 14 ont un échec pénalisant ce qui leur interdit de se représenter à la session suivante où ils pourraient concourir. Ceux ayant échoué pour la deuxième fois ne peuvent plus se représenter.

Admissibles : BABOT Francis (83), DI MAÏO Daniel (13), FERRAN Sophie (09), KRAEMER Philippe (13), LIBREAU Paul (87)

Ces candidats seront convoqués pour une première journée de formation obligatoire qui aura lieu le dimanche 15 avril au siège de la FFPJP.

Non admis : BRANDI Jocelyne (85) KRAEMER Christine (13), ROS Jean-François (47), SALIBA Anne (13) atteinte par la limite d'âge également, SENCE Jean-Robert (49), SUCCI Isabelle (59) ;

Echec pénalisant : LEGA Michèle (21) et PERSEILLE Eric (41) ;

Deuxième échec : BOULME Fabrice (37), LE MOËL Gilbert (27), ROSEC Jacques (29), VINCENT Jean-Luc (01).

En ce qui concerne l'examen d'arbitre de Ligue, à compter de 2008 les questions destinées aux candidats de la Ligue Antilles Guyane seront différentes, tout comme la date d'examen, de celles proposées aux candidats métropolitains et remisent au Président de la Ligue lors de la réunion du Conseil National de février, afin d'éviter toute fuite quant aux sujets à traiter.

Le Comité Directeur a validé la proposition de créer un corps d'arbitres Elite. Ce groupe servira de base à la désignation des arbitres qui officieront lors des Championnats de France et autres manifestations nationales avec un système d'entrée-sortie.

Ce classement se fera avec des propositions des présidents de Ligues et selon certains critères : tenue sur les terrains, comportement, capacité pédagogique, prestation dans son Comité et sa Ligue, questionnaire lors du colloque annuel...Le corps arbitral officiant lors des divers Championnats de France sera supervisé, alternativement, par MM. DUBOIS et THERON. Il est envisagé de procéder à 4 contrôles de mise à niveau par an, avec des correcteurs différents qui pourront être des anciens arbitres de haut niveau n'étant plus en activité.

B) MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE JEU :

Le Comité Directeur a entériné les propositions suivantes de la commission d'arbitrage pour permettre d'appliquer au mieux la règle concernant la suppression de la deuxième ligne en terrains cadrés :

- Supprimer obligatoirement la deuxième ligne qui entourait tous les terrains de jeu, notamment dans les carrés d'honneur et qui servait de ligne de perte. En jeux tracés, les jeux ne seront entourés que par une seule ligne de perte.
- Autoriser le joueur à poser ou tracer le cercle de lancement, contre la ligne de perte – le fond de cadre en terrains tracés – et à une distance minimale de 1 m de tout obstacle.

Cela implique, dans les articles 6 et 7, d'écrire « Le cercle doit être posé ou tracé à plus d'un mètre de tout obstacle » et de **supprimer** « *et de la limite d'un terrain interdit* » Ce dernier changement permettra au joueur de pouvoir lancer le but à une distance de 10 m, même dans des terrains de 12 m x 3 m.

XI. PROCHAINES REUNIONS :

Comité Directeur: Samedi 21 avril à partir de 14 h.30 et dimanche 22 avril de 8h00 à 12h00 à Huttenheim (67)

Lundi 25 juin à Dijon à partir de 08h30

Vendredi 14 et samedi 15 octobre au siège à Marseille

Conseil National: Samedi 15 et dimanche 16 octobre au siège à Marseille

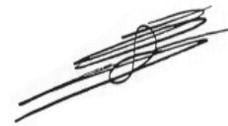
A l'issue de la réunion **LE PRESIDENT** a remis le BUT d'OR à M. CHEVALIER, Président de la Ligue de Bretagne, au cours d'un vin d'honneur offert par le récipiendaire.

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A.JUAN

Le Président de la FFPJP



C.AZEMA